

Circulaire n°1

Conférence nationale de défense des EHPAD

Objet : réparation de l'initiative nationale fédérale en défense des EHPAD et de leurs personnels du jeudi 16 novembre 2017

Cher(e)s Camarades

Dans la continuité de notre motion spéciale du Comité National d'avril 2016, qui engageait l'ensemble de nos structures syndicales à mettre en avant leurs revendications et à prendre toute initiative afin de coordonner la mobilisation sur les revendications spécifiques au secteur des EHPAD, la conférence de branches de la Fédération, réunie les 7 et 8 juin à Blériot a arrêté le principe d'une initiative nationale au quatrième trimestre 2017.

Le Bureau Fédéral propose que cette initiative prenne la forme **d'une conférence nationale qui se tiendra au siège de la confédération le jeudi 16 novembre 2017.**

Elle aura pour objet de centraliser l'ensemble des actions, notamment en direction des délégations territoriales des ARS et des conseils départementaux, qui ont été menées ou qui le seront d'ici cette date.

Dans la situation de mise en œuvre de la « *réforme de la tarification* » de nombreuses voix s'alarment sur la dégradation de la situation des établissements (*). Dans le collimateur : la mise en œuvre de la réforme de la tarification des EHPAD, la convergence des forfaits soins et dépendance et la pression à la baisse des coûts imposée par les départements.

Il s'agit là de la conséquence directe de la Loi relative « *à l'adaptation de la société au vieillissement* » dite ASV du 28 décembre 2016, et de la baisse de la dotation globale de fonctionnement de 11 milliards d'euros décidée par le gouvernement précédents dans le cadre du pacte de responsabilité.

Cette « *réforme* » de la tarification s'accompagne d'une baisse drastique des dotations et un niveau absolument sans précédent de convergence, dont les répercussions seront extrêmement graves pour le secteur chargé de la prise en charge des personnes âgées. Avec comme principale conséquence, la disparition des milliers d'emplois, ce qui est totalement inacceptable.

C'est pourquoi, dans un récent communiqué, la fédération demande l'arrêt de cette réforme. FO revendique l'application du Plan Solidarité Grand Age qui prévoit un ratio d'un agent par résident, le maintien de tous les postes, la préservation et l'amélioration des garanties collectives ainsi que l'attribution des moyens indispensables au bon fonctionnement des établissements du secteur médico-social.

Selon les récentes déclarations de la ministre de la santé faites le 4 juillet devant le conseil d'administration de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), Agnès Buzyn dit « avoir entendu les inquiétudes », ce qui ne l'empêche pas de déclarer « qu'il faut aller au bout de la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV) ». Un communiqué indique que la Ministre est « Soucieuse de garantir la bonne mise en œuvre de cette réforme majeure, elle a chargé le directeur général de la cohésion sociale (DGCS), Jean-Philippe Viquant, de présider un comité de suivi de la réforme ». Ce comité associera la CNSA, des représentants des ARS, l'Assemblée des départements de France (ADF) et les fédérations représentant les gestionnaires d'Ehpad.

D'un côté la ministre dit avoir entendues les « inquiétudes sur la réforme » et de l'autre, elle décide de la poursuivre pour « garantir sa bonne mise en œuvre » !

Dans les faits, tout reste donc en place et la situation ne fera qu'empirer pour les établissements, les personnels et les résidents.

En conséquences, nous invitons nos syndicats à nous faire remonter les éléments concernant les prises de positions ou les actions engagées dans les EHPAD, par l'intermédiaire du formulaire joint.

Nous incitons, nos groupements départementaux à coordonner les actions qui peuvent s'appuyer sur des réunions ou des assemblées générales, soit dans les établissements, soit au plan départemental pour définir et confirmer les revendications. Ces réunions constituant des points d'appui pour préparer les délégations en direction des Délégations Territoriales de l'ARS et du conseil départemental, en s'appuyant sur la mobilisation des personnels pour aller chercher les revendications.

D'autres informations vous seront prochainement communiquées pour vous aider à organiser le rapport de force et poursuivre les meilleures conditions la préparation de cette conférence nationale de défense des EHPAD et de leurs personnels.

Nous mettons à votre disposition en annexe :

- La fiche d'inscription à la conférence
- Les conditions de participation à la conférence
- plusieurs articles de presse

Bon courage à vous

Amitiés syndicalistes

Le secrétariat fédéral
Paris, le 11 juillet 2017

(*) A ce jour se sont prononcées contre la réforme de la tarification : pour FO la Fédération et le CH-FO, la Fédération Hospitalière de France (FHF), la Conférence nationale des directeurs d'établissements pour personnes âgées et handicapées (CNDEPAH), la Fédération nationale des associations de directeurs d'établissements et services pour personnes âgées (Fnadepa), l'Association des directeurs au service des personnes âgées (AD-PA), les syndicats CH-FO et le Syncass-CFDT.